

# REGLEMENT PARTICULIER

## TOURNOI éco-responsable des Montgolfières par séries

### 21 ET 22 Mai 2022

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la F.F.Bad sous la responsabilité du Juge-Arbitre.

1. Le juge-arbitre est **Jean-Marc SANJUAN**. Le tournoi est autorisé par la FFBaD N° : en cours et le GEO est Séverine NAVILLOZ. Le logiciel utilisé sera Bad Net.
2. Le tournoi est ouvert à toutes les catégories d'âges de **Minimes à vétérans licenciés à la Fédération Française de Badminton, pouvant s'inscrire dans les Séries de R4 à NC**. Le nombre de joueurs est limité aux 200 premières inscriptions.
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement. Le juge-arbitre a la possibilité de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas.
4. Les joueurs peuvent s'inscrire sur **un ou deux tableaux** (simple **ou** mixte le samedi, double le dimanche) de R4 à NC. Les matches se joueront au gymnase Rives de Faya (6 terrains + 1 terrains d'échauffement), Avenue Jean Jaurès à Annonay. **Les droits d'engagement sont de 17 euros pour un tableau, 20 euros pour deux tableaux, ils incluent la participation fédérale de 2 euros par joueur.**
5. Les tableaux (SH, SD, DH, DD et MX) comporteront :
  - Tous les tableaux comporteront une première phase qualificative en poules avec deux sortants suivie d'une phase en élimination directe dans la mesure du possible. Dans le cas où le nombre d'inscrit ne le permet pas, l'organisateur pourra alors avoir recours à des poules uniques.
  - Pour chaque tableau, le nombre d'inscrit est limité. En cas de dépassement dans le tableau, une liste d'attente sera constituée. Les critères de priorités seront :
    - Ordre d'arrivée de la fiche d'inscription accompagnée de son règlement
    - Fiche d'inscription reçue sans son règlement (Email ...)
    - Joueur inscrit dans sa série de classement.
  - Les tableaux SD, SH et DX se dérouleront sur la journée du samedi jusqu'aux finales. Le dimanche se joueront les DD et les DH jusqu'aux phases finales également.
6. **Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.**
7. En cas de forfait :
  - 7.1. d'un(e) participant(e) ou d'une paire, il (elle) pourra être remplacé(e), dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les premiers joueurs ou première paire inscrits sur la liste d'attente.
  - 7.2. d'un(e) joueur (joueuse) d'une paire, il doit nous spécifier si son (sa) partenaire prévue accepte d'être « au choix » ou s'il (elle) se retire du tableau. Sans précision apportée, le (la) joueur (joueuse) restant(e) sera considéré(e) comme « au choix ».
  - 7.3. le cas échéant, un joueur pourrait participer à trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi et ce en accord avec le joueur, le JA. et l'organisation.
8. Le tournoi sera organisé par série en regroupant les joueurs et les paires selon la moyenne CPPH à la date du tirage au sort. Ainsi par exemple une paire R6/R6 possédant respectivement 100 et 110 points et possédant donc une moyenne de  $105 = (100+110)/2$  points pourra donc se retrouver dans le tableau S2 alors qu'une paire R5/D8 possédant respectivement 130 et 24 points soit une moyenne de  $77 = (130+24)/2$  points pourra donc se retrouver dans le tableau S3 car leur moyenne est plus faible.
9. L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier affiché. Cependant, **les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment** sur décision du juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés jusqu'à 1h00 à l'avance.
10. La feuille d'inscription (une par club de préférence) et le règlement devront obligatoirement nous parvenir **avant le 7 mai 2022**, date de réception du courrier (aucune inscription ne sera validée sans règlement). **Le tirage au sort aura lieu le 12 mai 2022**. Tout joueur désirant participer au tournoi devra être licencié au plus tard avant cette date, il sera seul responsable des conséquences s'il joue sous le coup d'une sanction fédérale.
11. **Les têtes de séries seront désignées à l'aide du CPPH de la FFBaD le 12 mai 2022 avec l'accord du JA.**



12. Les droits d'engagement sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure, dûment justifié avec une attestation appropriée. Après la date du tirage au sort, le joueur devra transmettre le document justifiant l'abandon ou le forfait (certificat médical, attestation de travail, ...) dans un délai de 5 jours maximum après le tournoi. Document qu'il adressera à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton – 37, Route du Vercors – 38500 SAINT CASSIEN ou [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)) sous peine de 2 mois de suspension de compétition (Interclubs et tournois) en précisant le lieu et la date de la compétition.
13. Les horaires prévisionnels fournis par l'affichage ou par la table de marque sont indicatifs. **Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge-arbitre, qui leur proposera un horaire de retour maximum dans la salle. De plus, ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence.** Dans tous les cas le joueur est entièrement responsable de ses actes sachant que l'article 7 autorise à lancer un match avec 1 heure d'avance.
14. **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre et ce, quelques soit le niveau de la compétition.**
15. Les matches se dérouleront en auto-arbitrage, en cas de litige, les joueurs feront appel au Juge Arbitre. Les matches se jouent en deux sets gagnants de 21 points. Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes minimum et pourra être réduit avec l'accord du joueur concerné.
16. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (**Yonex AS10**).
17. **Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.Bad est exigée sur les terrains.**
18. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes, boissons, serviette...).
19. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
20. Les joueurs disposent de 3 minutes dès leur arrivée sur le terrain pour tester les volants, se préparer, changer de tenue et débiter leurs matches, ils devront commencer par le test des volants.
21. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, ...) sera compté faute, sauf au service, où il sera compté comme « let » la 1<sup>ère</sup> fois et faute si touché au 2<sup>ème</sup> service. Pendant l'échange et au service, les filins touchés seront annoncés « let ».
22. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au Juge-Arbitre.
23. **Contestations** : seul le joueur, le jour du tournoi, pourra porter réclamation auprès du Juge-Arbitre. Toute contestation faite par une autre personne ne se sera pas recevable.
24. Les joueurs sont priés de ne pas encombrer les zones de circulation et l'accès au plateau sportif avec leurs sacs et de respecter la propreté des locaux, des communs et des vestiaires mis à leur disposition.
25. **Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.**
26. La compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire applicables à la date du tournoi, et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet de l'Ardèche et la municipalité de la ville d'Annonay. Le responsable Covid est Audrey FINET.
27. En cas de retard ou pour signaler un problème, les joueurs devront contacter le plus rapidement possible le juge arbitre : Jean Marc SANJUAN au 06 95 38 38 01 ou auprès du GEO : Séverine NAVILLOZ au 06 30 01 84 60 ou la table de marque au 06 12 44 01 36.

**Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.**

Date :	Signature du Juge Arbitre :
Le /	/ Jean-Marc SANJUAN :



